

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke...

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté...

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistre) son nom, son âge, son état, métier ou profession...

Les conditions du billet de location sont de prendre possession dans un mois de la date du billet...

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin...

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Casford à St. Nicolas...

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset...

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly...

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par St. Hubert et Danville, dans le Township de Shipton...

Le sol du territoire à établir généralement d'une bonne culture, couvert d'érables et mérisier sur les hauteurs...

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des écoles, des Maisons d'École et d'entretenir leurs Missions.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette organisation, mais on invite particulièrement les Canadiens...

Les chemins maintenant en projet de construction, 10. — Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton...

11. — Le chemin Mégantic, partant du chemin Casford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolf-town...

12. — La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick...

13. — Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce comté...

14. — Le chemin d'Otter Brook, qui conduit au village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 2 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 20 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 2 acres...

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de travers sur toute l'étendue du territoire...

Outre les chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs avantures respectives.

J. GLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est.

Montréal, 8 août 1848. — a14 m.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELÉAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes...

Montréal, 21 novembre 1848. — jco

NOUVEL ÉTABLISSEMENT

RELIURE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELÉAU & LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE,

dans une place centrale, et qu'alors il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer.

Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes et les plus utiles en ce genre.

ZEP. CHAPELÉAU. Montréal, 24 nov. 1848.

A VENDRE,

AUX BUREAUX DES MELANGES RELIGIEUX, CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier est un des plus complets qu'on publie parmi nous. Il est le plus beau et le plus agréable sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif.

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; en fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à celui qui achète en GROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de richesses en ornement et tous les articles en bronze or et argent nécessaires au service du culte.

Montréal, 17 novembre 1848. — Jh. Roy.

LE DOCTEUR DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, en coignure des rues St. Lambert et des Glacis, côte du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Oulmet, etc., où on pourra le consulter à toute heure.

Montréal, 23 novembre 1848.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT,

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, pour voisin de la Minerve. — 22 septembre.

BANQUE DEPARAGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal, Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Laroque, V. Président, Francis Hineks, H. Mulholland, H. Holton, Damase Masson, Edwin Atwater, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Benhien, Joseph Beurret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barth. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'Eglise de la paroisse de ce nom.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Maricelle.

Les péages qui seront demandés, sont: 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.

2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.

3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et

4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et

5° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à Un denier et demi.

6° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille: Un demi denier coup

J. F. LA ROCQUE, A. E. ARCHAMBAULT, P. U. ARCHAMBAULT, NARCISSE GALARNEAU, CYRILLE CHAPUT, JOSEPH PELLETIER, fils, CAMILLE ARCHAMBAULT, AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS,

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGEUS MACDONELL, V. G., assisté du Révé. J. FARRELL et du Révé. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le Collège de Kingston est, sans contredit, un des plus belles institutions de ce genre; et avant par son fini et son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'éclat de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de Pensionnement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'Établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'admission dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

Une superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTRÉAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

Montréal, 5 novembre 1847.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc., etc.

Montréal, 26 mai.

PIERRE GARNOT

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, RHÉTORIQUE, BELLES-LETTRES, &c., &c.

Rue St. Denis, N° 64, près l'Évêché, Montréal, 9 novembre 1848.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'écrite benévolaire reçue jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER du MAI prochain, PAUL DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables toutes les six mois et d'avance.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamoignon, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR.

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, de puis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qu'il leur seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions, telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITEMENTS, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Toute matière de son établissement est neuve, achetée depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUITS.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc., doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 4.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires, Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Mail cote près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLAIN PROPRIÉTAIRES 27 IMPRIMEURS.